

CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE FIDEL'OTE



Article 1

Votre carte Fidel'OTE est disponible dans tous les commerces adhérents. Vous pouvez également remplir une demande sur le site www.fidelote.re.

Article 2

Votre carte Fidel'OTE vous permet de cumuler des points et bénéficiez d'avantages chez l'ensemble des commerçants adhérents à la carte Fidel'OTE. En utilisant votre carte Fidel'OTE, votre commerçant apprend à vous connaître et vous récompense de vos achats. Vous choisissez les commerçants chez qui vous souhaitez cumuler vos points.

Article 3

Présentez votre carte à chaque achat, elle permettra au commerçant de vous identifier, d'enregistrer vos points en fonction de vos achats, de vous proposer de payer avec vos points si c'est possible.

Article 4

L'ensemble de vos achats et l'état de vos points sont consultables sur www.fidelote.re. Votre commerçant peut en scannant votre carte, vous donner l'état de vos points.

Article 5

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à prendre contact avec les porteurs de carte pour permettre aux commerçants de leur présenter leur offre et communiquer avec eux via sms et e-mail. Les destinataires des données sont : les commerçants du réseau Fidel'oté que vous avez choisis et K&G Conseil. En adhérant au programme, vous acceptez de recevoir des informations de la part de vos commerçants et du réseau Fidel'oté.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en contactant votre commerçant ou K&G Conseil.

Article 6

Votre carte Fidel'OTE est strictement personnelle. Elle est associée à votre nom, prénom et date de naissance. Lorsque vous payez avec vos points, le commerçant est en droit de vérifier votre identité.

La carte n'a pas de date de validité. Vos points n'ont pas de date d'expiration tant que vous l'utilisez. Une carte non active (pas d'encaissement de points) durant 190 jours perdra son crédit de point.

Article 7

Les commerçants peuvent restreindre l'utilisation de la carte, le crédit ou le débit de points sur certains produits ou services. Les restrictions sont propres à chaque commerçant. Chaque commerçant se réserve le droit de modifier son programme de fidélité.

Article 8

La carte Fidel'OTE est valable uniquement chez les commerçants adhérents au programme de fidélité Fidel'OTE pour une durée illimitée, sauf information contraire.

Article 9

Les commerçants adhérents pourront interrompre leur participation au réseau Fidel'OTE. Votre carte restera valide chez les autres commerçants du réseau.

Article 10

Chaque client pourra consulter les avantages de sa carte Fidel'OTE en se rendant sur le site www.fidelote.re

